

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 24 octobre 2017 à 18 heures 30**

L'an deux mil dix sept, le 24 octobre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 17 octobre 2017, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mmes OLIVIER, VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET

M. KERNER donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR

**ABSENTE** : Mme GAILLARD Aurélie

\_\_\_\_\_  
Monsieur Michel LAFONT est élu secrétaire de séance  
\_\_\_\_\_

## **OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFICE, Adjoint aux Finances, qui précise que toutes les questions relatives aux modifications de crédits et point financier ont été étudiés par la Commission des Finances du 9 octobre 2017 à laquelle participaient 10 conseillers sur 15.

## **MODIFICATION DE CREDITS**

### **BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT » :**

Sur propositions de la commission des Finances du 9 octobre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les crédits du budget « Eau et assainissement » :

Fonctionnement			Investissement		
777	Amort. Subvention	14 874,26	139111	Subvention Etat	13 664,03
			13913	Subvention Département	1 210,23

### **BUDGET « PERISCOLAIRE » :**

Sur propositions de la commission des Finances du 9 octobre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les crédits du budget « Péricolaire » :

Dépenses			Recettes		
60632	Petit Equipement	1 000,00	74718	Fonds PEDT	500,00
6068	Frais Pédagogiques	250,00	7788	Remboursement CAC	1 000,00
6262	Téléphone Internet	250,00			
<b>TOTAL</b>		<b>1 500,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 500,00</b>

### **BUDGET « COMMUNE » :**

Sur propositions de la commission des Finances du 9 octobre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les crédits du budget « Commune » :

Dépenses			Recettes		
6411	Personnel titulaire	5 000,00	6419	Remb. Rémunérations	40 000,00
6413	Personnel non titulaire	28 000,00			
64168	Contrats aidés	7 000,00			

Dépenses			Recettes		
631512	Taxes foncières	5 000,00	7788	Produits divers	5 000,00

Dépenses			Recettes		
673	Annulations antérieures	19 800,00	1322	Subv. Région (2016)	6 900,00
			1327	Concours CAC (2015)	12 900,00

### **Régularisation section investissement budget chaufferie :**

Une partie des investissements de la chaufferie bois a été payée sur le budget Parc Locatif. En 2016, il y a eu un transfert d'un budget sur l'autre mais il ne concernait pas la totalité des investissements. En 2017, il convient d'affecter la somme de 63 454.64 € H.T. (76 145.56 € TTC) du Parc Locatif à la Chaufferie, ce qui nécessite des modifications de crédits.

Chaufferie - Investissement			Parc Locatif - Fonctionnement		
2315	Travaux	+ 45 000	678	Provisions	+ 76 000
1321	Subventions	+ 45 000	773	Annulations antérieures	+ 76 000

### LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Patrick BENEFIGE expose que la ligne de trésorerie est à renouveler, le FCTVA pour le budget de la commune et du Parc Locatif ainsi que les subventions pour la chaufferie bois, et la rive droite ont été demandées mais pas perçues. Le fonds de concours de la CAC pour les travaux du centre de loisirs n'a pas été encore chiffré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au renouvellement de la ligne de trésorerie.

### REGLEMENT SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le règlement du service de l'eau qui a été joint à la convocation.

**M. BENEFIGE :** *Nous avons également étoffer le formulaire de contrat d'abonnement afin de bien cerner tous les cas de figures, notamment en ce qui concerne l'eau brute, les sources et forages...*

**M. ESPAZE :** *Certaines personnes n'ont pas de consommation d'eau mais paient un traitement de l'eau.*

**M. BENEFIGE :** *A partir du moment où on est raccordé au réseau, on paye un abonnement y compris pour l'assainissement collectif.*

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**M. BENEFIGE :** *Prochainement, nous aurons à nous prononcer sur le règlement de service assainissement puisqu'il est également obligatoire d'en avoir un.*

## AGENCE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'adhérer à l'agence technique départementale du Gard. La Commune adhère déjà à un organisme du même genre.

*Mme ROUVERET : Qu'était l'ancien organisme ?*

*M. de LATOUR : Un organisme du Département pour une aide technique.*

*Mme ROUVERET : Est-ce que cela se cumule ?*

*M. de LATOUR : Non cela se substitue.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

VU le budget primitif 2018 de la Commune de Lasalle,

VU le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et une abstention (M. ESPAZE), DECIDE :

**Article 1** : D'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard

**Article 2** : D'approuver la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de Lasalle à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérant de l'Agence.

## PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Jocelyne ZANCHI, Adjointe à l'enfance, qui expose que le Comité de Pilotage du périscolaire propose de mettre en place deux activités le mardi soir (sport, cuisine, poterie, contes, arts plastiques...). Cela pourrait commencer le 14 novembre 2017.

*Mme ROUVERET : Quel est l'horaire ?*

**Mme ZANCHI :** *De 16 h 30 à 18 h pendant l'accueil périscolaire, qui est déjà en place. Durant cette tranche horaire, les enfants partent à toutes les heures, l'idée est de proposer une activité avec un nombre d'enfants restreint et de faire payer une participation de 15 € le trimestre.*

**Mme ROUVERET :** *De 16 h 30 – 18 h, pour les enfants qui ont payé le périscolaire, ce sera une activité supplémentaire.*

**Mme ZANCHI :** *Pour les enfants qui sont au périscolaire toute l'année, le tarif ne change pas, les 15 € sont pour les enfants qui ne participent qu'à ces activités, qui, sur les conseils de la Directrice de l'école, ne seront pas ouvertes aux enfants de maternelle.*

**Mme ROUVERET :** *Qu'est-ce que cela va coûter à la Commune, les intervenants sont à rémunérer ?*

**M. BENEFIGE :** *Nous sommes revenus à la semaine scolaire de 4 jours et, donc, les nouvelles activités périscolaires mises en place sur 2 après-midi n'existent plus. Le Comité de Pilotage du PEDT a, toutefois, voulu conserver la possibilité d'un accès à certaines de ces activités lors de la « garderie » du soir. La cible sont les enfants participant déjà au périscolaire, les places sont limitées et les enfants du périscolaire sont prioritaires, pour l'instant il n'est pas prévu d'augmenter le tarif.*

**Mme ROUVERET :** *15 € par trimestre, ce n'est pas cher mais cela peut poser problème pour certaines familles.*

**M. ESPAZE :** *Vous parlez d'engouement et de 16 élèves au périscolaire. Est-ce pour les enfants que vous proposez cela ou pour continuer à payer les intervenants avec lesquels vous vous étiez engagés ?*

**M. BENEFIGE :** *Il n'est pas prévu d'augmenter le tarif périscolaire, nous commençons par une période de rodage.*

**Mme ROUVERET :** *Est-ce que le coût a été estimé ?*

**Mme ZANCHI :** *Il est à l'étude par le Comité de Pilotage, les intervenants seraient rémunérés environ 30 € par intervention, une fois par semaine.*

**M. de LATOUR :** *Il s'agit d'une phase d'essai, nous verrons en janvier ce que cela aura donné, après une expérimentation de 3 mois, nous serons plus proches de la réalité.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à 15 € le trimestre, la participation pour les enfants, non inscrits au périscolaire, aux activités supplémentaires.

**SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF  
SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA  
RURALITE » EN DATE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

**« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité**

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter **une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.**

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité » ».

<b>ACHAT ET FINANCEMENT MATERIEL DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « ZERO PESTICIDE » ET ACTIONS DE COMMUNICATION</b>
--

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alain SERRE qui expose que, dans le cadre de cette démarche, portée par le Parc National des Cévennes, un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires a été réalisé au sein du plan de gestion environnementale. L'objectif de la commune est l'entretien sans produits phytosanitaires de ses espaces publics dès 2017, y compris sur les cimetières et terrains de sport, et de repenser l'aménagement paysager de la commune de façon progressive, durable et économe en eau.

Afin d'atteindre ces objectifs, Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériels de désherbage alternatif.

Le coût d'achat de ces matériels est estimé à 28 448.87 € HT et 34 274.70 € TTC.

Ces achats et animations peuvent bénéficier de subventions publiques à hauteur de 80 % selon le plan de financement suivant :

Crédits Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse 80% soit 22 759.10 € HT et 27 419.76 € TTC

Autofinancement de la commune 20% soit 5 689.77€ HT et 6 854.94 € TTC

**M. ESPAZE :** *Donc la route de Girbes sera désherbée au mois de juin.*

**M. ANTON :** *Nous ne sommes pas ici pour régler nos affaires personnelles. Nous avons environ 3 ha et 6 kms de routes et chemins à entretenir. Avec le Roundup, un passage suffisait, maintenant, sans pesticide, il faut compter 3 à 4 passages par an.*

**M. ESPAZE :** *Il y a quelques années en arrière, il y avait moins de personnel et tous les chemins étaient faits.*

**Mme OLIVIER :** *Oui, mais on utilisait un polluant. Maintenant cela prend du temps, et ce n'est pas grave si les herbes sont un peu hautes. Il faut une certaine tolérance*

**M. ESPAZE :** *Je n'ai jamais vu un employé mettre du Roundup sur la route de Girbes.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'achat de matériel dans le cadre de la démarche zéro pesticide.

## **PROJET CULTUREL – PETR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les premiers accords de financement pour le projet culturel ont été notifiés, à savoir 145 000 € de l'Etat et 150 000 € de la Région. Il propose de lancer un appel à candidature d'architectes pour que les travaux puissent commencer fin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M. ESPAZE) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation d'architectes pour le projet de centre culturel.



## SIVOM

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Préfet en date du 15 septembre 2017 informant de son intention de dissoudre le SIVOM du canton de Lasalle.

### INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**Mme BOUVOT :** *Les sacs à crottes de chien sont arrivés, je vais préparer des affichettes incitant à plus de civilité, ils seront distribués sur le même principe que les sacs jaunes.*

---

**Mme BOUVOT :** *J'ai été missionnée par certains habitants pour des questions au Conseil Municipal, voilà le texte :  
« Des habitants de Lasalle se sont émus de décisions municipales qui ont un impact sur leur santé sans en être réellement informés.  
Il s'agit de décisions pour l'installation d'antennes relais en mode Wifimax et des compteurs Linky.  
Pour ces deux sujets, leur demande porte sur la tenue d'une réunion publique permettant de mieux mesurer l'impact objectif de ces décisions pour la santé des habitants. Ce moment d'échange pourrait permettre de prendre la mesure des risques sur la base d'arguments de fond.  
Il n'est en rien question de vouloir entraver le développement économique ou l'accès à l'internet, mais de pouvoir partager sereinement des choix de société en lien avec la santé des habitants. »*

---

**M. FIGUIERE :** *A été invoqué 40 000 € de loyers impayés, je pense que la Commune ne gère pas, il n'est pas possible que l'on arrive à cette somme. Je n'ai pas vu la liste et je ne sais rien, je ne comprends pas qu'en commission des finances, nous n'ayons pas évoqué ce sujet en détail. Vous voulez gérer dans votre coin avec vos petites magouilles, vous faites les choses dans votre coin.*

**M. ESPAZE :** *Monsieur le Maire est un menteur parce que cette liste doit être portée à la connaissance de tous les conseillers, j'ai téléphoné à la Préfecture qui m'a dit que les impayés devaient être portés à la connaissance de tous les citoyens.*

- M. de LATOUR :** *Nous ne voulons pas donner en pâture des noms. Il est hors de question de faire de la délation des personnes qui ne peuvent pas payer. N'importe qui peut avoir des problèmes financiers. Nous nous en occupons. Il y a eu une rencontre avec le Trésor Public et des élus tenus à discrétion, pour voir ce qu'il était possible de faire au niveau des poursuites.*
- M. ESPAZE :** *Il y en a un qui ment, ou la Préfecture ou vous, il y a un texte qui s'applique, je n'ai pas l'intention d'en rester là.*
- M. de LATOUR :** *En aucun cas je ne donnerai les noms des personnes qui ont des impayés au public.*
- M. FIGUIERE :** *Vous avez parlé d'un petit comité, est-ce que cela signifie que nous parlons partout ?*
- M. BENEFIGE :** *En tant que Président de la Commission des Finances, je suis directement visé. Vous dites que je travaille en catimini, que la Commission des Finances n'est pas transparente et que les loyers sont mal gérés. Lorsqu'il y a une Commission des Finances, la convocation est adressée à l'ensemble des conseillers municipaux, pas uniquement aux membres de la commission. Si vous avez entendu parler d'annulation de dettes, c'était en Commission des Finances, il n'y a donc pas de catimini. Le jour où les annulations seront à l'ordre du jour, cela se fera en Commission des Finances. La somme que vous évoquez concerne toutes les créances dues à la Commune, les loyers et l'eau principalement. Sur la transparence, je n'ai donc pas de leçon à recevoir. Quant à la gestion, certaines créances, les plus anciennes, auraient pu être apurées plus tôt. Il y a des créances vieilles et des plus récentes, leur apurement sera vu au cas par cas. Je suis le premier à regretter que des personnes s'arrangent pour ne pas payer l'eau. Après un travail de bon gestionnaire, il sera analysé au cas par cas quelle créance supprimer. C'est le Trésor Public qui relance les impayés et diligente les saisies par huissiers. Il y a eu un premier groupe de travail qui s'est penché sur ces questions délicates. Il va y avoir une 2<sup>ème</sup> étape avec une liste de noms et des montants, et ce sera la Commission des Finances qui statuera.*
- M. FIGUIERE :** *Ma réflexion n'était pas sur le contenu, je suis conscient de la confidentialité, c'est sur le principe. Vous vous êtes réunis en catimini, il y a un petit cabinet noir et nous, nous sommes des délateurs.*
- M. LAFONT :** *Le premier travail était de savoir si on pouvait trouver les adresses des personnes pour que le Trésor Public continue ses démarches.*
- Mme ZANCHI :** *Je pense que ce qui est reproché est que Messieurs FIGUIERE, ESPAZE ou Mme ROUVERET n'aient pas été invités.*

**M. BENEFICE :** *J'ai déjà répondu.*

---

**Mme ROUVERET :** *Il y a, à nouveau, un camion qui stationne sur l'aire de jeu au bord de la rivière.*

**M. ANTON :** *Les pierres barrant le chemin d'accès avaient été enlevées pendant les travaux de la Canebière, je demande aux employés de remettre les pierres et au Garde de faire partir le camion.*

La séance est levée à 19 heures 25.



